

Numéro 84 - Hiver 2001-2002



PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat ☐

La Vaux, 8

4550 Nandrin

Tél. : 04.371.28.67

E-mail ☐

ppna@swing.be

Internet ☐

<http://www.multimania.com/ppna>

Banque ☐

068-2318469-02

Cotisation annuelle ☐ 7,5 •

Comité de rédaction ☐

Yvon Carpeaux, la Forge

Claude et Micheline Delbrouck,
Fraigneux

Jean-Marie Delmotte, Neupré

Jean-Claude Dumoulin, Sotrez

Gabriel de Potter, la Vaux

Michel Hofinger, Croix-André

André Matriche, Croix-Claire

René Mawet, la Vaux

Serge Mottet, Villers - Centre

Jacques Tilman, les Marlières

Le PPNa est membre

d'Inter-Environnement Wallonie

Sommaire

Éditorial

Souffle 3

Vie de l'Association

Compte-rendu de notre
Assemblée générale 4

Cotisations 6

Notre histoire locale

Quatre-Bras 6

Notre patrimoine local

Nandrin au Moyen Âge
et sous l'Ancien Régime 9

Événements

La vie de nos ruisseaux 13

La nature au jardin

Les haies 14

Jeux

Testez-vous ! 17

Ça s'est passé près de chez vous

Et de dix ! 18

Nous avons écrit...

mais... 19

Ici et ailleurs

Le droit de savoir 21

Alimentation bio et végétarienne 21

Neige sans pitié 22

Activités des Jeunes Naturalistes

du Condroz 22

Et pour nous détendre... 23

Pour rire (un peu...) 24

Souffle

Vous êtes sportif ? Actif ? Méditatif ?

Il est en tout cas difficilement imaginable que vous n'aimiez pas prendre l'air !

Alors, tant qu'à faire, prenez le Grand Air... et respirez à pleins poumons ce vent symbolique et puissant que vous propose ci-dessous un grand poète de chez nous. À chacun, à chacune, il peut apporter énergie, il peut apporter apaisement.

À la saison des promenades vivifiantes, c'est une manière pour nous de vous souhaiter un bon départ dans l'année 2002.

Très patrimoniallement,
L'équipe du conseil d'administration

*Si j'aime, j'admire et chante avec folie
Le vent,
Et si j'en bois le vin fluide et vivant
Jusqu'à la lie,
C'est qu'il grandit mon être entier et c'est qu'avant
De s'infiltrer, par mes poumons et par mes pores,
Jusqu'au sang dont vit mon corps,
Avec sa force rude ou sa douceur profonde,
Immensément, il a étreint le monde.*

Émile Verhaeren



Compte-rendu de notre Assemblée générale

Ambiance des grands soirs le mardi 14 novembre, dans la salle communale Philippe, où nous tenions notre Assemblée générale annuelle. Près d'un quart des membres étaient présents, ce qui marque l'intérêt de ceux-ci pour la vie de leur groupe. 16 personnes donc (mais une seule femme malheureusement...) pour écouter le rapport moral des activités de l'association durant l'année écoulée.

Pour mémoire, la *journée géologique à Bourgogne* avec le remarquable exposé du professeur Boulvain, les *Journées du Patrimoine* avec l'historique de Nandrin et la balade guidée sur les traces de nos ancêtres sur "li voye des mweurs", les visites saisonnières à la *réserve naturelle de Rognac* à Neuville-en-Condroz, la finalisation de la *promenade de Saint-Séverin*, l'entretien du *métier à cercler* de la rue des Martyrs et bien d'autres interventions.

À souligner également la *nouvelle présentation du bulletin* trimestriel de l'association dont la confection régulière est un souci permanent du conseil d'administration. Plusieurs membres représentent également l'association dans des organismes, telle la nouvelle CCAT qui sera intronisée au moment où vous lirez ces lignes.

Le verre de l'amitié allait marquer la transition entre bilan et perspectives. Beaucoup d'idées, comme par le passé, dont certaines seront prises en charge par quelques membres chargés de les faire aboutir en collaboration avec le CA.

Vous trouverez en page centrale du présent bulletin *le lancement officiel de l'une d'entre elles qui concerne l'approche d'un élément bien maltraité de notre patrimoine : les cours d'eau.*

Le conseil d'administration ne comptait qu'un membre sortant cette année. Notre trésorier Michel Hofinger était donc rééligible et fut réélu !

La fin de soirée déposa la (ou plutôt les) cerises sur le gâteau, puisque *ce fut un très grand plaisir d'accueillir les candidatures comme administrateurs, de deux nouveaux membres : Éric Verga (Nandrin) et Luc Willems (Clémodeau) viennent ainsi renforcer l'équipe du conseil d'administration. Le CA est donc actuellement composé de 12 membres. Un tout grand merci à eux !*

Bien que levée à 23 h, la séance se prolongea encore un bon moment dans une ambiance amicale, la même qui avait régné durant toute la soirée. Que ceux qui sont sensibles à la protection du patrimoine au sens large sachent qu'ils peuvent rejoindre l'association qui, rappelons-le, n'a aucune connotation philosophique ou politique. Qu'on se le dise...

Bilan financier de l'exercice 2000-2001 arrêté au 27 novembre 2001.

Recettes		Dépenses	
Report exercice 1999-2000	86757	Bulletin	19805
Cotisations	24500	Secrétariat	3383
Subsides provinciaux	5000	Cotisation Inter-	
Vente de cartes promenades	400	Environnement Wallonie	1500
Publicité Centea	5000	Construction barbecue	3442
Journées du patrimoine	775	Couvertures bulletin	10680
Promenade - Barbecue	3261	Frais banque	765
		Escalier promenade Yernée	6335
Total	125693		
		Total	45910
		En caisse	79783
		Total	125693



Cotisations

Merci à chacun de bien vouloir s'acquitter de sa cotisation au compte numéro 068-2318469-02 (**attention ! nouveau compte**). Celle-ci reste fixée à 7,5 €, mais, comme toujours, cette somme constitue un minimum que nous vous verrons majorer avec beaucoup de gratitude.

Le trésorier

Notre ~~h~~histoire ~~l~~ocale

Quatre-Bras



ES Quatre-Bras, dans son aspect actuel, ne semblent pas présenter un intérêt patrimonial exceptionnel, et pourtant ce lieu, chargé d'histoire, a toujours représenté un pôle social et commercial important. Au carrefour de la RN 636 Dinant-Ciney et de la RN 63 Liège-Marche, ce hameau constituait une étape importante, située à une trentaine de kilomètres à la fois de Marche, Liège et Dinant, qui constituaient, à l'époque où l'automobile n'était pas encore reine, les étapes journalières des marchands, routiers et autres botteresses. Dans la vallée de la Meuse, on appelait cela des étapes de batellerie. Consultons une carte ; ce n'est pas par hasard si les villes mosanes sont distantes les une des autres de la même distance.

Mais revenons à notre carrefour. En 1710, une hôtellerie est construite, relais de malles-poste et de diligences, elle comptait 21 chambres, et regroupait ferme, restaurant, écuries, réserve de charbon et de bois. La propriété s'étendait jusqu'au château de Fraineux, et était couverte de vergers. Les marchands ambulants s'y installaient quelques jours, pour, de là, sillonner la région et y exercer leur commerce. C'était là aussi que se traitaient des transactions



commerciales et se tenaient des rendez-vous d'affaires, et peut-être d'autres que l'on ne mentionne pas. Ce très beau bâtiment eut plusieurs propriétaires, Évariste Dardenne-Vanderleur l'occupa jusqu'en 1913 ; MM. Dussart et Eloy en furent les derniers aubergistes. Les précisions sur la capacité de l'hôtel et sur son personnel, 5 servantes, nous ont été communiquées par madame Masillon-Eloy, qui y naquit, ainsi que sa jumelle, en 1929. L'hôtel fut vendu en 1936 à M. Van Aschot, qui a immédiatement morcelé la propriété, M. Coibion en a été le fermier jusqu'à sa destruction dans les années 60, victime parmi d'autres de la RN 63. Il n'en subsiste plus qu'un pan de mur derrière la poêlerie Ehlen-Bourguignon (anciennement Jamotte). Le déclin de l'auberge avait commencé avec la construction de la ligne vicinale Clavier-Val-Saint-Lambert, qui fût inaugurée le 22 janvier 1890. La gare des IV-Bras, qui portait le nom "Abée-Scry", (actuellement le Rhodos) était un nœud important, à la fois gare de marchandises et de voyageurs. Le trajet total de 25 km ne prenait pas moins de 1 h 20, quand tout allait bien ; il y avait 5 arrêts sur le territoire actuel de Nandrin, aux IV Bras, bien sûr, à Fraineux-Yernée (carrefour de la rue Devant-la-Ville), où se trouvait un café, à Fraineux-Nandrin à hauteur du Monastère, à la gare de Saint-Séverin, aujourd'hui les établissements Lemmens, et à la Tolle. Le voyage se poursuivait vers Ehein, et descendait vers le Val-Saint-Lambert en traversant l'actuelle réserve naturelle du Rognac, où l'assiette de la ligne est encore visible ; les habitués des visites de la réserve doivent connaître

cet élément. Si l'arrivée du vicinal annonce le déclin de l'hôtel, il participe à l'évolution de la vie sociale et commerciale du Condroz et, pendant la guerre, le vecteur de la presse clandestine, ramenée de la ville par les cheminots, cachée sous le charbon des motrices. Fin du XIX^e siècle, il y eut même un projet d'une ligne longue de 180 km, qui devait relier Martelange à Maastricht en passant par la voie du Condroz. Ce projet pris corps mais le tronçon Marche-Clavier, n'a jamais été réalisé et, malgré de nombreuses recherches, il ne fût pas possible de trouver un quelconque début d'exécution. Mais le règne de la voiture commençait, et la ligne voyageurs fût fermée le 5 octobre 1952, le transport marchandise entre Clavier et Nandrin continuant jusqu'au 17 mars 1958. La ligne fermait le jour où "l'Expo 58" était inaugurée à Bruxelles.



Si le vicinal sonna le glas de l'hôtel, et l'auto celui du vicinal, le hameau n'en conserve pas moins sa position stratégique, et la première moitié du XX^e siècle voit sa vocation commerciale se concrétiser : un élève de 4^e année de l'école d'Abée-Scry, n'écrit-il pas en 1939, dans un devoir, "un dimanche, en une heure, j'ai compté 48 véhicules et un jeudi, 23". On pouvait encore risquer la traversée

du carrefour à pied, mais cela montre que pour l'époque le trafic était déjà considéré comme important à cet endroit. Du carrefour, outre l'hôtel, un autre bâtiment important, qui abritait une pharmacie, a été détruit sur l'emplacement actuel de la station Texaco, mais si l'on excepte l'épicerie qui a disparu il y a quelques années seulement, la structure commerciale actuelle existait déjà en partie ; son développement s'est accéléré ces dix dernières années. Elle compte actuellement plus de quarante commerces dans un rayon de quelques centaines de mètres, y compris quatre agences bancaires. Son importance générée par la route du Condroz, n'a pas échappé à la grande distribution qui cherche à s'y implanter, mettant ainsi en péril le "petit" commerce local, indispensable à la survie de nos villages ruraux. Ne s'y est pas trompée non plus la presse publicitaire, qui vient de sortir un nouveau trimestriel consacré à l'axe de la RN 63.

Avant de quitter prudemment ce dangereux carrefour, ayons une pensée pour Hubert Kaike, curé de Villers-le-Temple, assassiné le 27 août 1727, dont la croix, dite de l'occis, qui a malheureusement mal résisté au temps, est enfouie dans la haie de hêtres pourpres, en face des Établissements Tony Evelette. En restant dans la religion, nous noterons aussi la présence du Temple Antoiniste, construit en 1927, en souvenir du Père Antoine qui, quinze ans plus tôt, fit sa dernière promenade à Nandrin ; pris de malaise, il fût accueilli chez madame Dardenne, qui fit une flambée pour le réchauffer, bien qu'on fût au mois de juin en pleine fenaison. Il décéda quelques jours plus tard. Nous ne sommes pas ici pour analyser les différentes philosophies, mais on peut penser, que disparaissait ainsi un grand humaniste, peut-être trop mystique pour être plus connu. ■

Notre patrimoine local

Nandrin au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime

Vous trouverez ci-dessous la deuxième partie du travail de recherche historique mené en préparation des Journées du Patrimoine de l'automne dernier.

Le seigneur avait le droit de chasse et de pêche, celui de posséder des moulins, brasseries et fours banaux, c'est-à-dire dont les autochtones étaient obligés de se servir. Il avait aussi le droit de subsides, ou l'obligation pour les sujets de payer une certaine somme au seigneur à son avènement, lors de son mariage ou quand il était armé chevalier, et le service militaire en vertu duquel les habitants étaient tenus de fournir chevaux et chariots quand le seigneur était appelé sous les armes par son suzerain.

Par alliance, Marie apporte la seigneurie de Nandrin à la famille Hoen. Par vendition, Thierry Hoen cède le domaine de la Tour à Philippe de Rousseau dit de Saint-Esprit (1594). Philippe de Saint-Esprit relève la seigneurie de Nandrin en 1619. Par succession, le domaine passe successivement aux familles Oranus et Tabollet (pierre tombale dans l'église), puis à la famille de Soumagne qui fait construire la Grande Bergerie. Woot de Tinlot relève la seigneurie de Nandrin (dernier seigneur jusqu'en 1789).

Quittons le Moyen Âge et l'Ancien Régime et franchissons...

Les barrières

Pour s'octroyer des rentes perpétuelles, la perception d'un droit de circulation était une dotation magistrale instaurée par les États sous le règne des Princes Évêques. Ce prélèvement foncier resta d'application malgré les bouleversements résultant des troubles de la Révolution liégeoise en 1789, du changement de régime imposé par l'invasion française en 1793, et même après la naissance du royaume de Belgique.

Les barrières, car c'est d'elles qu'il s'agit, étaient installées à raison de 5000 mètres de distance et signalées par un poteau en bordure de route. La taxe, elle, était perçue par le fermier de barrière. La qualité de receveur était obtenue par adjudication avec l'engagement des biens du candidat, afin d'assurer sa solvabilité envers l'État ; le lieu de résidence du fermier de barrière déterminait l'emplacement du poteau. C'est ainsi qu'à Nandrin, on rencontre la barrière dite de Fraineux, de la Croix-Claire ou de la Tolle.

Son mandat terminé, l'adjudicataire transmettait le poteau et les lanternes, le tout en bon état, à son successeur.

Dans la région, on rencontre des barrières à Ivoz, Rotheux, Houte-Si-Plout, Tavier et Hody.

Les extractions

Déjà propriétaire au XVIII^e siècle, la richissime famille de Zegraed vend en viager en 1810 la ferme du Tombeux à Jean-Louis René d'Erckenteel, habitant près de l'église primaire Saint-Jacques en Liège, introduisant ainsi dans la communauté nandrinoise une famille dont les influences, tant juridiques que foncières, iront grandissantes.

Dressé par le notaire, le bail pour l'extraction de minerais de fer dans les terres du Tombeux en faveur des soeurs d'Erckenteel, surprend par obligation faite d'utiliser le lavoir et par la présence d'au moins 4 ouvriers laissant imaginer une intense activité. Par ce document, en remontant le temps d'une quinzaine d'années, un acte désigne le pré et confirme l'existence du lavoir en témoignant d'un souci de la qualité de l'eau ; en fait, le lavoir, était un étang.

D'utilisation intense dans la confection du mortier et pour les cultures, la chaux est obtenue par calcination de la roche calcaire. Son conditionnement nécessite des carrières pour l'extraction et une maîtrise ancestrale du calcineur de pierres pour l'appareillage du four. À Nandrin, en 1772, le site pour la construction du four à chaux "vieux chaffour" étant choisi, l'approbation du seigneur tréfoncier acquise, à la sortie des vêpres, les manants et surcédants avertis par le tocsin de la cloche, le notaire Dery lance un appel pour une participation financière proportionnelle aux biens et aux jets des tailles pour l'érection dudit four. Par cette procédure de coopération, la communauté nandrinoise a fait oeuvre de précurseur, sous l'Ancien régime, et témoigné de grande sagesse en acceptant que les moins fortunés puissent cuire leur chaux, moyennant rétribution aux souscripteurs. Une maison dite "le chalet" avec four à chaux et carrière, un ensemble situé au lieu-dit "Falie", localisation notariale erronée en 1891, nous prouve le passage de cet édifice au privé,

disparu à ce jour. Cependant, ce site est connu sous l'appellation "chalf", différemment orthographié, "chaifo", et enfin, "vieux chaffour".

Le ministère de Jules Laurend, notaire à Fraineux, en exécutant en présence de Monsieur Eugène d'Erckenteel, juge de paix du canton de Nandrin, la vente par licitation de propriétés en divers lots, localise un deuxième four à chaux dont la construction remonte à 1864, donnée cadastrale, à proximité des rochers du hameau de la Vaux.

Un partage dans la famille de Selys nous mentionne un troisième ensemble four à chaux et carrière à Sotrez. ■



La vie de nos ruisseaux

Le dimanche 5 mai 2002 après-midi

Tous les détails dans notre prochain bulletin

Invitation à tous !

Suite à l'enthousiasme suscité par ce projet lors de l'Assemblée générale de novembre dernier, nous avons le plaisir de vous convier à un rendez-vous pour une découverte de la faune de nos cours d'eau.



Au programme ☐

- Quelle vie dans nos ruisseaux ?
- Comment mesurer, de manière simple et amusante, l'état de santé de nos cours d'eau ?
- Un rendez-vous instructif et ludique à ne pas manquer, qui intéressera tout qui est sensible à la qualité d'un des éléments majeurs de notre patrimoine naturel.
- Bienvenue à tous, grands et petits, pour découvrir, expérimenter, observer, questionner, le tout dans une ambiance conviviale.

P.S. : prévoir des bottes !



Les haies



OUS vous parlerons aujourd'hui de haies indigènes, de ces belles haies mises à l'honneur à l'époque de nos aïeux car considérées en ce temps comme bien utiles.

Actuellement, elles sont arrachées ou oubliées au profit de ces haies de thuyas qui grandiraient plus vite (?) et isoleraient bien de son voisin (vive la convivialité !). Il est vrai que ces dernières constituent de véritables murs, mais sans vie. À part quelque merle en mal de place, aucun oiseau ne construit son nid dans une telle haie et, même en hiver, les oiseaux préfèrent se réfugier dans un massif de lierre plutôt que dans une haie de thuyas.

Suivant notre idée du jardin favorisant la faune et la flore locale, voici donc quelques conseils pour planter une haie qui apportera refuge et nourriture aux animaux de chez nous.

Les haies sont plantées pour rester en place de nombreuses années, elles doivent donc supporter le climat de notre région et plus encore les conditions de sol et d'exposition de votre jardin.

À moins que vous ne la placiez dans votre coin sauvage, le pied de la haie sera "garni", autant que possible, de plantes décoratives (ex. plantes couvre-sol). Avant toute plantation, enlevez les plantes envahissantes, telles que chiendent, chardon, oseille sauvage, renoncule rampante, liseron... tout en reconnaissant pourtant à ces deux dernières une valeur esthétique certaine, mais il faut assumer !

Au début, pour que les arbustes s'installent et prennent de la vigueur, il peut être utile de pailler leur pied et d'éviter ainsi la concurrence d'autres plantes.

Toutes les feuilles conviennent pour réaliser ce paillage. Les bâches en plastique noir sont efficaces mais très peu décoratives.

Comme en forêt, les feuilles mortes forment une litière sous les arbustes et limitent ainsi considérablement l'apparition des herbes indésirables. Elles se transforment peu à peu en humus que les vers de terre et les petits insectes du sol enfouissent en profondeur en les mettant à la disposition des racines.

Attention aux écorces de pin qui acidifient progressivement le sol, ce qui ne convient pas à toutes les plantes.

Plantez varié

Vous éviterez ainsi des problèmes de maladies et de ravageurs qui attaquent fréquemment les haies uniformes genre thuyas ou cyprès. Une diversité d'espèces offre une succession de feuillages, de fleurs et de fruits au fil des saisons et attire ainsi une faune d'insectes et d'oiseaux plus variée. Les changements de couleurs et de formes agrémentent l'harmonie paysagère. Les oiseaux visiteront volontiers une haie qui, outre des fruits, abrite une multitude d'invertébrés : insectes, araignées, vers, limaces... dont ils sont friands. Un hérisson y établira peut-être son refuge hivernal.

Autant que possible, limitez la taille, car vous éliminez ainsi les fleurs, et donc les fruits, ce qui laisse les oiseaux fort dépourvus durant l'hiver, vous privant par la même occasion d'un coup d'oeil bien agréable.

Que planter pour attirer les oiseaux ?

- la classique **aubépine**, dont les cenelles sont consommées préférentiellement, surtout par les grives et les merles.
- le **sorbier des oiseleurs**, bien sûr !
- le **sureau noir** verra ses grappes dégarnies à grande vitesse.
- un arbuste peut-être moins connu : l'**amélanchier** (ci-contre). Ses fruits violets sont très



appréciés des fauvettes dès le mois d'août (et son feuillage est de toute beauté en automne).

- le **fusain** (ci-contre), dont les fruits rouges (bonnet de prêtre) contiennent des graines orange vif très décoratives qui sont très convoitées par rouge-gorge, rouge-queue et fauvettes.

- le **cornouiller sanguin**, et le **cornouiller mâle**. Ce dernier présente de grosses baies rouges que nous "volerons" aux oiseaux pour réaliser de bonnes confitures.

- les grappes de fruits rouges de la **viorne obier** décoreront votre haie plus longtemps, car les oiseaux les apprécient moins, sauf lors des derniers jours de grand froid, où ils n'ont plus rien d'autre à se mettre sous le bec.

- l'**églantier**, le **noisetier**, le **prunellier**, la **bourdaine**...



Quelques plantes grimpantes peuvent agrémenter votre haie.

- le **chèvrefeuille** la parfamera le jour et la nuit. Les fleurs attirent un papillon de nuit qui, seul, a la langue assez longue pour atteindre le nectar logé au cœur des fleurs. Les fruits rouges et juteux régaleront les oiseaux dès septembre.

- le **lierre** peut grimper sur tout support. Il présente la particularité de fleurir en octobre et de fournir des grappes de fruits noir bleuté qui arrivent à maturité en mars. Une véritable aubaine en fin d'hiver !

Nous nous limiterons à ces quelques conseils, et pourtant le sujet n'est guère épuisé, nous en sommes bien conscients mais la place manque. L'idée est lancée - à vous de la concrétiser et de la peaufiner - (pensez aux haies fleurs, haies couleurs, haies défensives, haies étagées...).

Ne tardez pas : les plantations doivent être terminées fin mars.
Bon travail. ■

Testez-vous !

Le maillon fort !

Pas de nouvelles questions cette fois mais plutôt la photo du cadeau remis à notre brillant vainqueur ainsi récompensé pour son parcours sans faute tout au long de notre exigeant concours.



Le trésorier du PPNa remettant les clefs d'un tracteur garanti patrimoine remarquable à notre heureux membre (qui a préféré garder l'anonymat).

Solution jeux du bulletin numéro 83

1. La hauteur de la tour de l'église de Nandrin est de 32,37 mètres.
2. Le nom exact de la chapelle de Fraineux est "chapelle Castrale Saint-Aubin".

3. Il s'agissait bien sûr de la mésange charbonnière.
 4. On pouvait citer le cèpe de Bordeaux, le bolet bai, la lépiote déguenillée, le coprin chevelu (pas exactement dans les bois il est vrai !) ou encore la chanterelle (pour les heureux connaisseurs qui savent la dénicher malgré sa rareté).
 5. Pour l'usage d'eau potable, c'est vous qui savez maintenant si vous êtes au-dessus ou en dessous de la moyenne nationale !
 6. La réponse figurait dans l'article sur les paysages ! Il s'agit des Zones d'Intérêts Paysagers.
-

Ça s'est passé près de chez vous

Et de dix !

Ils ne l'avaient pas dit mais ils avaient tenu à soigner plus particulièrement la présentation de l'exposition de champignons pour son 10^e anniversaire. "Ils", c'est bien sûr les Jeunes Naturalistes du Condroz. Grâce à eux, le monde étonnant de champignons, souvent magnifique, parfois fascinant, parfois inquiétant, nous devient chaque fois un peu plus familier.

Outre l'omniprésence de Paul Eloy, naturaliste, instituteur et âme de l'organisation, notons la présence de l'ex-Saint-Séverinois et ancien conseiller communal Julien Thurion, revenu comme chaque année de sa retraite française, le coffre chargé de récoltes mycologiques glanées en forêt de Rambouillet !

L'aspect épicurien était bien représenté aussi avec les désormais traditionnelles dégustations de chanterelles et autres trompettes de la mort. À l'année prochaine !

d'après Le Messager du Condroz

■

mais...

Nous n'avons à ce jour pas reçu de réponse à notre courrier, adressé au Collège, qui concernait une demande de réouverture d'un sentier communal reliant la Croix-André et le Halleux (voir copie de cette lettre dans le bulletin PPNa contact numéro 83).

Depuis, à l'initiative de l'un de nos membres, nous avons fait parvenir au Collège un autre courrier concernant l'abattage d'un arbre situé rue Famioul. Cette lettre - expédiée le 12 novembre - n'a pas fait non plus l'objet de réponse.

La voici, ainsi qu'une photo de l'arbre concerné.



Au Collège des Bourgmestre et Échevins de la Commune de Nandrin,
Place Ovide Musin, 1 Nandrin

Objet : Abattage d'arbres.

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,

Concerne : abattage du peuplier de la rue Famioul

C'est avec surprise et grand regret que nous avons constaté l'abattage d'un peuplier isolé le long de la rue Famioul en ce début novembre 2001.

Cela prive notre commune d'un arbre certes loin d'être exceptionnel, mais qui participait pleinement à un point de vue sur un paysage apprécié de tous.

De toute évidence, cet arbre ne suscitait aucune gêne pour les usagers de la route ni pour les exploitants des terrains agricoles. Sa souche (diamètre 80 cm) est parfaitement saine et ne montre aucun signe de maladie. Quoiqu'il en soit, en vertu de l'article 266 du nouveau CWATUP, cet arbre était à considérer comme remarquable étant donné sa taille et sa position dans le paysage (arbre isolé de plus de 30 ans situé en espace ouvert).

Conformément à l'article 84 §1, 1^{er} du même Code, son abattage nécessitait un permis d'urbanisme. Auriez-vous l'obligeance de nous confirmer si cette procédure a bien été prise en considération ?

Cette question est pour nous de la plus haute importance car elle concerne la protection dont doit jouir l'ensemble des arbres et haies remarquables situés sur fonds privés.

Nous avons apprécié il y a quelques mois la rapidité et la qualité de l'intervention des services communaux dans le cas du vieux chêne situé, sur domaine public, à la croisée du chemin du Meunier et de la rue la Vaux. Nous serions donc heureux d'entendre de votre part l'attitude et le suivi que vous comptez donner à ces actes illégaux sur site privé.


Il s'agit de la préservation de tout un patrimoine collectif.

Il nous semble opportun que vous rappeliez lors d'un prochain bulletin communal qu'un règlement communal de protection des arbres et des haies existe et que vous ne ferez preuve d'aucune mansuétude en cas de violation de celui-ci.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Échevins, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le conseil d'administration du PPNa,
J.-G. de Potter, président

Le droit de savoir

UELLE distance faut-il respecter pour les plantations ? De quel type de permis ai-je besoin pour construire ma véranda ? Puis-je introduire une demande devant le juge de paix sans avocat ? Que faire si mon voisin brûle ses déchets ?


Inter-Environnement Wallonie (la fédération des associations de protection de l'environnement dont le PPNa fait partie) a ouvert un nouveau service, une permanence juridique ouverte à toute personne ou association qui désire recevoir des conseils en matière d'environnement et d'aménagement du territoire, de procédures administratives et judiciaires relatives à ces deux thèmes, ainsi que de droit des ASBL.

Inter-Environnement Wallonie : 6-7 boulevard du Nord – 5000 Namur

Permanence téléphonique au 081.25.52.80 les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30. Demandez Stéphanie Scailquin, permanence juridique.

Sur place, le mercredi de 14 à 17 h sur rendez-vous. Consultation gratuite pour les représentations des associations membres. 8 • seront réclamés aux personnes adressant une demande à titre privé.

Alimentation bio et végétarienne

NE de nos plus grandes chaînes de supermarchés fait ses comptes : avec 400 produits, le bio a progressé de 30 % en 2001 et représente aujourd'hui 2 % du chiffre d'affaires total. Les produits végétariens ont connu eux une hausse de 47 %. En 5 ans, ils sont passés de 0 à 400 tonnes (0 à 39 références).

Vers l'Avenir 4/1/2002

Neige sans pitié



N ce début janvier, à la Vaux, des enfants jouent en luge. À deux reprises, un *faucon crécerelle* vient se poser à moins de 5 m du groupe, les observe quelques instants puis repart. Ce type de comportement aberrant est annonciateur du pire. En effet, le lendemain, en explorant une autre piste dans un pré situé à moins de 100 m de là, les enfants trouvent le faucon, au pied d'une haie, mort.

Une longue période de neige représente la pire menace pour les rapaces mangeurs de rongeurs. En effet, les mulots et campagnols tracent leur galerie au ras du sol gelé. Celles-ci sont donc complètement recouvertes par la couche de neige. Impossible de repérer les proies !

Activités des Jeunes Naturalistes du Condroz

Les plantes sauvages

Les JNC vous invitent à découvrir les plantes sauvages, le **samedi 20 avril 2002**, à Fraiture, rue Bouhaye, 118.



- Dès 14 h : visite de l'arboretum et du jardin des plantes sauvages.
- À 15 h : promenade guidée "à la découverte des plantes sauvages comestibles et médicinales.
- À 16 h : bourse aux plantes : vente et échange.
- Dès 18 h : barbecue (réservation indispensable au 085.51.28.36 avant le 5 avril).
- En permanence : bar, tombola, exposition de photos et peintures animalières, projection de diapositives et de films "nature".

La Nuit de la Chouette

Samedi 16 mars 2002

- À 19 h : rendez-vous au local des JNC à Fraiture, rue Bouhaye, 118.
- À 19 h 15 : départ de la promenade (bottes ou bonnes chaussures de marche et vêtements chauds).
- Vers 21 h : fin de la promenade.
- À 21 h 15 : chocolat chaud, vin chaud.
- À 21 h 30 : montage diapositives sur les rapaces présenté par les membres du club.
- À 21 h 45 : remise des prix du concours photos.
- À 22 h : fin de la soirée.

Et pour nous détendre...

NOUS vous proposons ici une sélection des "perles du Baccalauréat", c'est-à-dire les plus belles bourdes commises par les étudiants achevant leur cycle d'enseignement secondaire en France. Nous avons retenu celles qui avaient un (vague) rapport avec l'environnement, les sciences de la Terre et la biologie. Allez-y, ce n'est pas triste...

En 1934, Citroën révolutionne la construction automobile en sortant la traction à vent.

L'hippopotamus est le siège du système neurovégétatif.

L'indice de fécondité doit être égal à deux pour assurer le renouvellement des générations parce qu'il faut être deux pour faire un enfant. On peut s'y mettre à trois ou quatre mais deux suffisent.

La datation au carbone 14 permet de savoir si quelqu'un est mort à la guerre.

La terre rote sur elle-même.

Le cerveau a des capacités tellement étonnantes qu'aujourd'hui pratiquement tout le monde en a un.

Le chèvre est un fromage fait avec du lait de brebis.

Le mètre est la dix-millionième partie du quart de méridien terrestre, pour que ça tombe juste on a arrondi la terre.

Les continents dérivent, peinarads.

Les végétaux fixent l'oxygène grâce aux globules verts.

Privé de frites, Parmentier inventa la pomme de terre.

Quand il voit, l'oeil ne sait pas ce qu'il voit. Il envoie une photo au cerveau qui lui explique.

Un litre d'eau à 20 degrés plus un litre d'eau à 20 degrés égalent deux litres d'eau à 40 degrés.

Un ver solitaire est un ver qui vit tout seul à la campagne.

Pour rire (un peu...)



UNE enquête mondiale a récemment été réalisée. Elle contenait la question suivante : "S'il vous plaît, quelle est votre opinion sur la pénurie d'aliments dans le reste du monde ?".

Cette enquête fut un échec total car...

- ... en Afrique, personne ne savait ce qu'étaient des aliments,
- ... en Europe occidentale, personne ne savait ce qu'était une pénurie,
- ... en Europe de l'Est, personne ne savait ce qu'était une opinion,
- ... en Amérique du Sud personne ne savait ce qu'était "s'il vous plaît"
- ... en Amérique du Nord, personne ne savait ce qu'était "le reste du monde".

